

## **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue à huis-clos et à distance le 11 janvier 2022, à 16 heures.

Présents :

monsieur Stephen Matthews, maire,  
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,  
monsieur Patrick Côté, conseiller district #2,  
monsieur Jacques Decoeur, conseiller district #3,  
madame Jessica Larivière, conseillère district #4,  
madame Audrey Paquette-Poulin, conseillère district # 5,  
monsieur Pierre Fournier, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

### **1.1**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 16 heures et présidée par monsieur Stephen Matthews, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

### **1.2**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Dépôt du rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2020 de la municipalité de Saint-André d'Argenteuil effectué par monsieur Michel St-Arnault de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, CPA de Saint-Jérôme. Il n'y aura aucune présentation dû à la COVID-19.

### **2.**

**2022-01-R001**

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 11 JANVIER 2022**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,  
appuyé par monsieur Patrick Côté

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en apportant la modification suivante ;

- Ajout du point 4.6 - Remplacement temporaire de l'employé numéro 13-0003

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

**3.1**

**2022-01-R002**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBALE DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,  
appuyé par monsieur Patrick Côté

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

**3.2**

**2022-01-R003**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBALE DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur Jacques Decoeur,  
appuyé par monsieur Pierre Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 de 19 heures.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

**3.3**

**2022-01-R004**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBALE DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par madame Jessica Larivière,  
appuyé par madame Audrey Paquette-Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 de 19 h 15.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

**4.1**

**CORRESPONDANCE**

Dépôt de la correspondance du mois de décembre 2021.

**4.2**

2022-01-R005

**NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DES TRANSACTIONS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)**

CONSIDÉRANT que M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier est responsable des transactions auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter une personne responsable des transactions auprès de la SAAQ;

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) exige une résolution du conseil municipal afin de renouveler ce mandat;

Il est proposé par monsieur Jacques Decoeur,  
appuyé par madame Jessica Larivière

et résolu :

De mandater M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier ou M. Guillaume Landry Vincent, directeur des travaux publics et directeur général et secrétaire-trésorier adjoints afin que ces derniers représentent la municipalité lors des transactions auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

*c.c. SAAQ*

*M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

*M. Guillaume Landry Vincent, directeur des travaux publics et DGA*

**4.3**

2022-01-R006

**NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DES DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX (RACJ) POUR L'ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT que M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier est responsable des demandes de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) pour la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter une personne responsable des demandes de permis d'alcool auprès de la RACJ;

CONSIDÉRANT que la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) exige une résolution du conseil municipal afin de renouveler ce mandat;

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,  
appuyé par monsieur Jacques Decoeur

et résolu :

De mandater M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier ou M. Guillaume Landry Vincent, directeur des travaux publics et directeur général et secrétaire-trésorier adjoints afin que ces derniers représentent la municipalité lors des demandes de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Régie des alcools, des courses et des jeux*

*M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

*M. Guillaume Landry Vincent, directeur des travaux publics et DGA*

#### 4.4

2022-01-R007

#### **FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINTS**

CONSIDÉRANT que monsieur Guillaume Landry Vincent est entrée en fonction le 12 octobre 2021 avec une période de probation de six (3) mois au poste de directeur des travaux publics et directeur général et secrétaire-trésorier adjoints;

CONSIDÉRANT que la période de probation de trois (3) mois se terminée le 12 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que l'employée s'intègre et remplit les charges et les responsabilités qui lui sont attribuées correctement;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande la permanence du directeur des travaux publics et directeur général et secrétaire-trésorier adjoints;

Il est proposé par madame Audrey Paquette-Poulin,  
appuyé par monsieur Patrick Côté

et résolu :

D'accorder la permanence de monsieur Guillaume Landry Vincent au poste de directeur des travaux publics et directeur général et secrétaire-trésorier adjoints en date du 12 janvier 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Monsieur Guillaume Landry Vincent  
Madame Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

#### 4.5

2022-01-R008

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE FINANCEMENT RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE MESURES DE GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,  
appuyé par monsieur Jacques Decoeur

et résolu :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de financement relative à la mise en oeuvre de mesures de gestion des risques liés aux inondations concernant la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Ministère de la Sécurité Publique*

#### 4.6

2022-01-R009

#### **REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 13-0003**

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 13-0003 est en arrêt de travail;

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement des séances du conseil, l'employé 13-0003 doit être remplacé;

CONSIDÉRANT que les délais pour pourvoir ce poste sont de plusieurs semaines;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,  
appuyé par monsieur Pierre Fournier

et résolu :

QUE l'employé 60-0003 remplace l'employé numéro 13-0003 pour la durée de l'absence.

QUE la rémunération de l'employé 60-0003 soit établie : catégorie d'emploi classe 9, échelon 9 pour la durée du remplacement et de sa formation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

c.c. Madame Arianne Dalpé  
Madame Marie-Claude Bourgault

5.

### **1ER PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Stephen Matthews, maire ouvre la période de questions à 19 h 15 pour se terminer à 19 h 16.

Deux (2) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

1. M. Mario Ladouceur

a) Demande s'il serait possible de procéder au déneigement des trottoirs et de l'espace réservé aux boîtes aux lettres entre la rue de la Grande Côte et du chemin de la Rivière-Rouge Nord. Oui, le déneigement sera effectué dès le lendemain et nous veillerons à ce que l'espace soit toujours déneigé dans le futur.

1. M. Jacques Decoeur

a) Demande quand la séance du conseil extraordinaire du 21 décembre 2021 sera publiée sur nos différentes plateformes. Celle-ci sera publiée dès l'approbation de la vidéo.

6.1

2022-01-R010

### **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Patrick Côté, appuyée par madame Jessica Larivière et résolu :

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 8 décembre 2021 au 11 janvier 2022, totalisant 400 608.18 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

6.2

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES**

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 8 décembre 2021 au 11 janvier 2022 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 14 419.23 \$.

6.3

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER**

Achats autorisés en vertu du règlement no 80-H – Délégation de pouvoir – Liste

#### 6.4

### **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Rapport budgétaire au 31 décembre 2021

#### 6.5

2022-01-R011

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE D'AIDE PERSONNES TRAUMATISÉES CRÂNIENNES ET HANDICAPÉES PHYSIQUES LAURENTIDES (CAPTCHPL)**

CONSIDÉRANT que le Centre d'Aide Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides (CAPTCHPL) est un organisme communautaire sans but lucratif et de charité qui existe depuis septembre 1997;

CONSIDÉRANT que les besoins de l'organisme est d'offrir davantage de services adaptés dans le but d'inclusion sociale à toute personne traumatisée crânienne et handicapée physique et leurs proches et ce, sur tout le territoire des Laurentides;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,  
appuyé par madame Audrey Paquette-Poulin

et résolu :

Que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte de verser à titre d'aide financière une somme de 100 \$.

D'imputer cette dépense au code budgétaire 02 70190 971.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

*c.c. CAPTCHPL, M. Michel Lajeunesse, directeur général  
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

#### 6.6

2022-01-R012

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ORGANISME LA « CITAD'ELLE DE LACHUTE »**

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme la « Citad'Elle de Lachute » en date du 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Citad'Elle est un organisme sans but lucratif qui vient en aide aux femmes victime de violence conjugale et à leurs enfants gratuitement;

Il est proposé par madame Jessica Larivière,  
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

Que le conseil municipal autorise une aide financière d'une somme de 250 \$ à l'organisme la Citad'Elle de Lachute.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 70190 971.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. La Citad'Elle de Lachute, Mme Caroline Limoges, directrice générale  
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

**6.7**

2022-01-R013

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION DE LA RÉSIDENCE RÉGIONALE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation de la Résidence Régionale de Lachute reçue en date du 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que la Fondation existe depuis sept ans et que l'argent amassé est redistribué à la Résidence Lachute afin que les 52 résidents puissent bénéficier de différentes activités;

Il est proposé par madame Audrey Paquette-Poulin,  
appuyé par monsieur Patrick Côté

et résolu :

Que le conseil municipal autorise une demande d'aide financière d'une somme de 100 \$ à la Fondation de la Résidence Régionale de Lachute.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02 70190 971.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Fondation de la Résidence Régionale de Lachute, Dr Gerald Boss, président  
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

**6.8**

2022-01-R014

**MANDAT À LA FIRME RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON VISANT L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2021 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé un prix visant l'audit des états financiers consolidés pour l'année 2021 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,  
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

D'inclure le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution.

De mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton, au montant de 19 000 \$ plus les taxes applicables visant l'audit des états financiers consolidés 2021 de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.



**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

c.c. *Raymond Chabot Grant Thornton*  
*Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

**7.1**

**2022-01-R015**

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - SOUS-VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,  
appuyé par monsieur Pierre Fournier

et résolu :

Que le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil approuve les dépenses d'un montant de 21 713 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

c.c. *Direction des aides aux municipalités*  
*Députée d'Argenteuil, madame Agnès Grondin*  
*M. Guillaume Landry Vincent, directeur des travaux publics*  
*Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

12.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Stephen Matthews, maire ouvre la période de questions à 19 h 28 pour se terminer à 19 h 28.

Aucune personne ne demande à se faire entendre.

13.

2022-01-R016

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Jacques Decoeur, appuyé par monsieur Michael Steimer et résolu :

De lever la séance à 19 h 23 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

**Signatures:**

---

**Benoît Grimard,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier**

---

**Stephen Matthews,  
Maire**